

Agent de Services Hospitaliers - Cycle de qualification 8 jours

Ce programme vise à :

Accompagner les apprenants dans l'acquisition de connaissances afin qu'ils soient performants dans leurs pratiques face aux attentes des structures hospitalières et médico-sociales, des personnes soignées et de leurs familles.

Objectifs spécifiques :

- Identifier la fonction d'ASH en établissement de santé.
- Connaître les dispositifs légaux concernant les droits des usagers
- Acquérir des connaissances théoriques en matière de secret professionnel et de responsabilité professionnelle
- Savoir se situer et travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Acquérir les connaissances de base en matière d'hygiène hospitalière afin d'éviter les infections liées aux soins.
- Comprendre l'utilisation des produits et maîtriser les techniques de nettoyage et de bionettoyage.
- Comprendre le principe des isolements et de décontamination des matériels.
- Appréhender les principes de base en communication, repérer les obstacles à la relation et mettre en place une relation de qualité
- Réaliser les gestes de premiers secours d'urgences
- Savoir appliquer les règles d'ergonomie et de manutention des patients.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Tout public.

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Cadre de santé formateur afpc – Ingénieur Pédagogique Multimédia.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Agent de Services Hospitaliers - Cycle de qualification 8 jours

Infirmière Anesthésiste Diplômée d'Etat.

Formatrice GSU – Habilitée CESU 59.

Cadre kinésithérapeute – Masseur kinésithérapeute – DU en Ergonomie.

Consultante afpc – Formatrice en Geste et postures au travail auprès d'IFSI, d'IFAS, de Kinésithérapeutes et d'Ambulanciers.

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative et interactive

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU

- 28 heures de formation générale sur le métier
- 14 heures de formation « La manutention des patients »
- 14 heures pour la validation de l'AFGSU niveau 1

La formation pourra s'articuler sur plusieurs semaines afin d'adapter au mieux les impératifs professionnels.

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée au début de la formation sous forme de « tour de table » permettant de définir les attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

-Les établissements de santé

-La fonction d'ASH



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Agent de Services Hospitaliers - Cycle de qualification 8 jours

- La responsabilité professionnelle
- L'ASH au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- L'hygiène : infections associées aux soins, hygiène alimentaire, hygiène de l'environnement
- Communication et relation
- Gestion des appels téléphoniques et des effets personnels du patient
- Notions de manutention
- CAT en situation d'urgence

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

Le formateur remplira les fiches d'évaluation individuelles qui seront transmises au CESU qui délivrera une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence datée et signée. Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 3 mars 2006, « la validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 est de quatre ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances organisées par une des structures de formation autorisées des professionnels de santé ».

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

